



# RÈGLEMENT & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. ORGANISATEUR

L'association Ridin'Family organise un « FESTIBIKE TOUR » **du 24 au 25 mai 2025** à l'adresse suivante : Parc des Fontanelles 31320 Castanet-Tolosan .

Association RIDIN'FAMILY

Président : José MARTINEZ

Adresse postale : 25 Route de la Gleyzette, 31120 LACROIX-FALGARDE

Numéro SIRET : 851 165 373 00016

Pour tous renseignements, consulter le site Internet : <https://www.ridin-family.com>  
ou écrire à : [contact@ridin-family.com](mailto:contact@ridin-family.com)

## 2. PROGRAMME DU WEEK-END

### Samedi 24 mai 2025

#### **10H-23H: Ouverture de l'événement au grand public.**

10H-19H30: Ouverture du salon des exposants et marques de vélos.

10H-18H: Animation Pumptrack (activité gratuite)

10H-18H: Animation Big Airbag BMX.VTT (payant)

10H-18H: Animation Initiation VTT TRIAL (activité gratuite)

10H-18H: Animation Initiation draisienne (activité gratuite)

12H-13H: Coupure

15H: Concours de draisienne

17H: Concours sur Airbag

14H, 16H, 19H: Shows de VTT/Trial/BMX assurés par des champions

19H30: Départ Randonnée VTT Nocturne 22KM (retrait plaque à partir de 19H00)

19H30-22H00 : Concert de ENDLESS TOTO COVERLAND

Buvettes & Foodtruck sur place midi et soir.

### Dimanche 25 mai 2025

#### **9H-16H : Ouverture de l'événement au grand public.**

7H30-8H30: Départs Rando GRAVEL Extrême 100 KM (retrait plaque à partir de 07H00)

7H30-8H30: Départs Rando EXTRÊME VTT/ VAE 100 KM (retrait plaque à partir de 07H00)

8H-9H: Départs Rando GRAVEL 55 KM (retrait plaque à partir de 07H30)

8H-9H: Départs Rando SPORTIVE VTT 45 KM (retrait plaque à partir de 07H30)

8H30-9H30: Départs Rando LOISIR CORSÉE 25 KM (retrait plaque à partir de 08h00)

9H-10H: Départs Rando LOISIR VTT 20 KM (retrait plaque à partir de 08H30)

9H30-10H30: Départs Rando VTT VINTAGE 20 KM (retrait plaque à partir de 08H30)

10H-11H: Départs Rando FAMILLE VTT VTC 10 KM (retrait plaque à partir de 09H00)

9H-15H: Ouverture du salon des exposants et marques de vélos.

10H-15H: Animation Pumptrack (activité gratuite)

10H-15H: Animation Big Airbag BMX.VTT (payant)

10H-15H: Animation Initiation VTT TRIAL (activité gratuite)

10H-15H: Animation Initiation draisienne (activité gratuite)

11H-14H: Démonstrations de VTT Trial réalisées par les pilotes du club Ridin'Family

13H00 : Tirage au sort de la tombola.

Buvettes & Foodtruck sur place à midi.

## 3. RÈGLEMENT

**Tout visiteur, randonneur ou compétiteur qui prendra part à une activité, sera censé en connaître le présent règlement et s'engager à le respecter.**

### 3.1. RANDONNÉES

La manifestation propose des randonnées VTT de 10, 20, 22, 25, 45, 55 et 100 km.

Le départ et l'arrivée auront lieu au Parc des Fontanelles à Castanet-Tolosan, sur la commune de Castanet-Tolosan, 31320.

Les parcours seront réalisés sans chronométrage en départ libre, ouverts à toute personne en bonne santé, aptes à la pratique du VTT.

Les parcours seront accessibles en VTT musculaire, VTTAE, et Gravel sauf pour le parcours VTT Vintage.

**9 parcours seront proposés (dénivelées sont à titre indicatif):**

**NOCTURNE 22 km 344 m D+**

> accessible à partir de 16 ans sous la responsabilité d'un parent.  
100 personnes attendues.

**FAMILLE 10 km 5 m D+**

> accessible à partir de 6 ans sous la responsabilité d'un parent et en solo à partir de 16 ans sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.  
150 personnes attendues.

**LOISIR 20 Km 273 m D+**

> accessible à partir de 12 ans sous la responsabilité d'un parent et accessible à partir de 16 ans en solo sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.  
150 personnes attendues.

**LOISIR VINTAGE 20 km 273 m D+**

> accessible à partir de 12 ans sous la responsabilité d'un parent et accessible à partir de 16 ans en solo sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.  
80 personnes attendues.

**LOISIR CORSÉE 25 Km 511 m D+**

> accessible à partir de 14 ans sous la responsabilité d'un parent et accessible à partir de 16 ans en solo sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.  
200 personnes.

**SPORTIVE 45 km 745 m D+**

> accessible à partir de 16 ans en solo sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.  
200 personnes attendues.

**EXTRÊME VTT/VAE 100 km 1570 m D+**

> accessible à partir de 18 ans.  
100 personnes attendues.

**GRAVEL 55 km 771 m D+**

> accessible à partir de 16 ans accompagné d'une personne majeure ou sous la responsabilité d'un parent.  
200 personnes attendues.

**GRAVEL EXTRÊME 100 km 1775 m D+**

> accessible à partir de 18 ans.  
100 personnes attendues.

**Pour les parcours GRAVEL EXTREME ET VTT EXTREME**, il n'y aura aucun balisage, les traces GPS seront uniquement disponibles le matin même du départ (téléchargement via QR CODE).

Pour la sécurité des participants des randonnées EXTRÊME, un dispositif de suivi sera mis en place par l'organisateur. Il est souhaitable que chaque participant télécharge l'application TELEGRAM afin de s'inscrire au groupe SUIVI GRAVEL et SUIVI VTT EXTRÊME et activer le partage Position.

Si les participants ne souhaitent pas télécharger l'application TELEGRAM, chaque participant devra se présenter aux différents ravitaillements pour être pointés.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les circuits.

En fonction des annonces météorologiques durant la semaine qui précède le Festi Bike 2025, l'Organisateur peut être amené jusqu'au dernier moment à modifier ou annuler une ou des randonnées organisées.

**Points de ravitaillements :**

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants.

Il y aura au moins un ravitaillement sur chacun des parcours sauf pour la randonnée nocturne. Les participants devront se rendre au ravitaillement de la course à laquelle ils sont inscrits. Ils devront veiller à disposer, au moment de quitter le poste de ravitaillement, de la quantité d'eau nécessaire pour rallier le ravitaillement suivant ou l'arrivée. Des aliments salés sucrés seront également proposés.

## Inscription et retrait des plaques :

La participation à une randonnée sera soumise à une inscription préalable dont les tarifs sont présentés au point « conditions générales de vente ».

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants sera limité à 800 participants.

Il sera donc préférable de s'inscrire à l'avance, en ligne, sur <https://www.festibike.fr/billetterie/>  
L'inscription sur place sera possible dans la limite des places disponibles.

Une plaque de guidon numérotée et strictement personnelle sera fournie à chaque participant à son enregistrement le jour de l'événement. La plaque sera à retirer à l'accueil, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée, pièce d'identité).

Elle sera obligatoire pour accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Départ libre des vététistes après pointage et validation de l'inscription à l'espace accueil dans le respect des tranches horaires ci-après définies :

Parcours	km	Retrait plaque	Départ 1 <sup>er</sup> participant	Départ dernier participant
NOCTURNE	22	19h00	19h30	19h45
FAMILLE	10	9h00	10h	11h
LOISIR	20	8h30	9h00	10h00
LOISIR VINTAGE	20	8h30	9h30	10h30
LOISIR CORSÉE	25	8h00	8h30	9h30
SPORTIVE	45	7h30	8h00	9h00
EXTRÊME VTT/VAE	100	7h00	7h30	8h30
GRAVEL	55	7h30	8h00	9h00
GRAVEL EXTRÊME	100	7h00	7h30	8h30

## Dispositif de signaleurs et serre-fil :

Un dispositif de signaleurs bénévoles sera mis en place.

Un serre-fil fermera chaque randonnée (sauf pour les parcours VTT EXTRÊME & GRAVEL EXTRÊME).

## Secours :

Un service de secours sera présent sur le site. Il sera assuré par « La protection civile de Haute-Garonne ». Les équipes de secouristes seront basées sur le festival et pourront se rendre sur les parcours en cas d'urgence.

Un service d'assistance téléphonique en cas de problème sur un parcours sera mis en place. Les participants devront assurer leur propre assistance mécanique. Les numéros d'assistance seront communiqués avant le départ.

## **Obligations et recommandations des randonneurs :**

-ÂGE : Les randonnées seront accessibles aux majeurs et aux mineurs de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte. Les jeunes de 16 ans seront autorisés à participer seuls aux randonnées (jusqu'au parcours Sportif) à condition qu'ils soient munis d'une autorisation parentale.

-SANTÉ : Les épreuves seront ouvertes à toute personne en bonne santé et apte à la pratique du VTT. Les randonneurs prendront soin de choisir la distance adaptée à leur niveau de pratique. Les randonnées n'étant pas chronométrées, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme (CACI) pour les non-licenciés ne sera pas obligatoire. Toutefois dans un souci de prévention, l'obtention du CACI sera fortement recommandé.

Le club ne sera pas tenu pour responsable en cas de maladie ou intervention médicale d'un participant survenant pendant ou après la manifestation.

-MATÉRIEL: Le port du casque avec jugulaire fermée sera obligatoire. Le port de gants et de lunettes de protection est vivement conseillé. Prévoir du matériel individuel de réparation, une réserve d'eau, un VTT en bon état de fonctionnement, en particulier les organes de sécurité (freins, pneus, embouts de guidon...), téléphone mobile obligatoire. Les participants seront seuls responsables du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

-BALISAGE : Les participants devront emprunter uniquement les parcours autorisés et balisés par l'Organisateur (sauf parcours VTT EXTRÊME & GRAVEL EXTRÊME non balisés).

-PARTAGE DES SENTIERS : Les randonneurs devront respecter les autres usagers des parcours (promeneurs et autres randonneurs VTT,...). Le partage des chemins empruntés devra se faire avec courtoisie. Pour respecter la faune et la flore, nous recommandons de respecter les traces existantes et de ne pas s'en écarter.

-CODE DE LA ROUTE : Les randonnées pourront parfois emprunter ou traverser des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront être très vigilants et respecter le code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.

Les randonneurs seront tenus de se mettre en file simple dès lors qu'ils sont sur la chaussée. Ils ne seront pas prioritaires face aux autres usagers de la route.

-INTERDICTIONS : Il sera formellement interdit d'emporter de l'alcool en randonnée. De même, il sera déconseillé d'utiliser des dispositifs audio sur son vélo.

=> En cas de non-respect de ces conditions, l'Organisateur pourra interdire l'accès à toute randonnée ou activité.

## 3.2. ANIMATIONS ET ÉPREUVES

L'événement propose de nombreuses activités décrites ci-dessous.

Pour accéder aux animations, il ne sera pas nécessaire de fournir un certificat médical mais toute inscription à une animation décharge l'Organisateur de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

### **Initiation draisienne :**

Activité gratuite.

L'activité consiste à rouler sur un vélo sans pédales sur un parcours matérialisé par des plots. Elle n'est pas chronométrée.

Elle est accessible aux enfants à partir de 3 ans.

Ouverture de l'activité de 10H à 18H00 le samedi et de 10H à 15H le dimanche avec une pause de 1H de 12H à 13H.

### **Course de draisienne :**

Activité gratuite.

Le samedi à 15H00

### **Initiation VTT Trial :**

Activité gratuite.

L'activité consiste à franchir des modules sur un espace délimité.

Elle n'est pas chronométrée.

Elle est accessible à tous les âges et tous les niveaux à partir de 6 ans.

Ouverture de l'activité de 10H à 18H00 le samedi et de 10H à 15H le dimanche avec une pause de 1H entre 12H et 13H .

### **Pumptrack modulaire :**

Activité gratuite.

Elle est accessible à partir de 6 ans.

Ouverture de l'activité le samedi de 10H à 18H00 et le dimanche de 10H à 15H avec une pause de 1H de 12H à 13H.

### **Big airbag :**

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place.

Elle consiste à s'élancer sur une rampe afin de réaliser des sauts avec un VTT, avec un atterrissage dans un matelas gonflable géant.

Elle est accessible à partir de 8 ans pour les pratiquants de BMX en club, et 12 ans pour les novices.

Tarif demi-journée : 10€ / journée : 15€

Ouverture de l'activité le samedi de 10H à 18H00 et le dimanche de 10H à 15H00 avec une pause de 1H de 12H à 13H.

**Contest airbag :**

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place.

Tarif : 5€

Le samedi à 17H00.

**Show BMX TRIAL :**

Démonstrations gratuites des disciplines alternatives du VTT sur FestiBike Tour !

Le samedi à 14H00, 16H00 et 19H00.

**Tombola :**

Ridin'Family organise une tombola dont le règlement est le suivant :

Nature des lots : 1 Vélo de marque NS Bike Zircus

Valeur du lot mis en jeu : 850€

Nature des billets : Carnets numérotés.

Prix du billet : 2€.

Date d'ouverture de la souscription de billets de tombola : 5 avril 2025 à 10H.

Date de clôture de la souscription de billets de tombola : 25 mai 2025 à 12H45.

La vente des billets se fera par les membres du club durant cette période.

Procédure de tirage au sort : Le tirage au sort sera effectué le 25 mai 2025 à 13H00 sur l'événement FestiBike Tour 2025 à Castanet-Tolosan par une personne ayant les yeux bandés qui piochera un des billets de façon aléatoire dans l'urne.

Destination du lot retiré : Le lot sera attribué au participant identifié sur le billet choisi au tirage.

Livraison du lot : Le lot sera livré immédiatement après le tirage au sort, sur le site de l'événement.

Les bénéficiaires de cette tombola seront affectés à l'association Ridin'Family, organisatrice de la manifestation sportive « FestiBike Tour ».

**Concert :**

Le groupe ENDLESS sera présent de 19H30 à 22H00.

[ENDLESS](#) est entièrement voué à la reprise des titres phares du groupe californien TOTO à qui nous rendons hommage.

### 3.3. SALON D'EXPOSANTS

Au sein de l'événement, un salon d'exposants accueillera des marques, magasins du monde du vélo et partenaires du club Ridin'Family.

Il sera ouvert au public le samedi de 10H00 à 19H30 et le dimanche de 9H00 à 15H00.

Toute organisation souhaitant exposer devra commander un emplacement en ligne via le formulaire prévu à cet effet sur le site [www.festibike.fr](http://www.festibike.fr).

#### Tarifs des emplacements et prestations proposées :

STAND	TARIF NET
3x3m	395 €
6x3m	550 €
12x3m	710 €
EXTENSION 3x3	155 €

#### Les frais d'inscription au salon des exposants comprennent :

- La surface du stand (tente fournie et installée par l'exposant)
- Publicité sur le stand par l'exposant (jusqu'à 1 m devant le stand)
- Communication sur le site [festibike.fr](http://festibike.fr) avec redirection vers le site de l'exposant
- Communication sur les réseaux sociaux
- Communication aux 550 adhérents Ridin Family
- Possibilités de tests vélos (gestion des tests par l'exposant)
- L'exposant pourra également profiter du trafic généré par les animations du festival (voir programme).

#### Options stands :

OPTION	TARIF NET
Electricité	80 €
Extension véhicule 6x2m	315 €

### Les tarifs n'incluent pas :

- La tente ou barnum qui sera fournie et installée par l'exposant
- Le mobilier et le matériel exposant
- L'installation et la décoration particulière des stands
- Le matériel présent sur le stand de l'exposant demeurera sous l'entière responsabilité de celui-ci depuis son arrivée jusqu'à son départ. En cas de vol ou de perte de son matériel (marchandise, équipement, argent...), l'exposant ne pourra en aucun cas porter réclamation auprès de l'organisation du FestiBike. Il sera personnellement assuré pour ce risque.
- La publicité sur le stand

### Offres de partenariat / Visibilité sur l'événement :

PRODUIT	TARIF
Sponsor de randonnée, d'animation ou d'épreuve (nom du partenaire donné à la course + comm visuelle au départ. 1 seul partenaire par épreuve)	525 €
Logo du partenaire sur les plaques randonneurs (800 plaques)	700 €
1 communication visuelle sur le festival hors stand exposant : oriflamme ou banderole sur le site (fournie par le partenaire)	350 €

### Droits et obligations de l'Organisateur :

L'Organisateur s'engage à :

- garantir l'espace prévu à l'exposant pendant la durée de l'événement.
- fournir l'ensemble des services associés à sa commande.
- réaliser la publicité en amont de l'événement sous toutes ses formes (site internet, réseaux sociaux, affichage, médias locaux).

L'Organisateur se réserve le droit de :

- refuser l'inscription au salon des exposants à une entreprise/organisation du fait de son activité qui ne correspondrait pas aux attentes du Comité d'Organisation ou qui n'aurait pas réglé le montant de sa réservation.
- valider les produits que l'exposant souhaitera vendre lors de l'événement.
- délivrer le stand de son choix à l'exposant, en répondant le mieux possible à ses demandes.
- modifier ou annuler, avec ou sans préavis, tout maintien ou programme de l'événement qui pourrait être lié à un problème météorologique ou sécuritaire (intempérie, fermeture par les autorités publiques, guerre, épidémies...) sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- rappeler à un exposant les règles mentionnées dans la présente convention et celles du savoir-vivre, si le bénéficiaire du service abuse de ses droits.
- retirer tout moyen de publicité inapproprié soit du fait de son contenu, soit du fait de son existence même.

Le contenu et les chiffres annoncés dans ce document ne sont pas contractuels.

## **Droits et obligations des exposants :**

L'exposant s'engage à :

- informer sa clientèle, par tous moyens, de sa présence sur l'événement.
- occuper l'espace qui lui aura été attribué par l'Organisateur (aucun changement d'emplacement sera possible pendant l'événement).
- gérer par ses propres moyens la logistique liée à son stand (transport, réception, stockage de ses marchandises, opérations de montage et démontage) dans les délais définis.
- utiliser tout moyen pour mettre son stand en valeur, dans le respect des règles énoncées (installer sa publicité sur l'emplacement qui lui aura été réservé).
- des prospectus pourront être distribués par l'organisation (à l'accueil) et par l'exposant (sur son stand). En dehors de ces lieux, il sera interdit de distribuer des prospectus, par l'exposant, sur le festival. Dans un souci d'éco-responsabilité, il est demandé de limiter l'usage de papier et de privilégier d'autres supports (borne à jeux concours, écran de diffusions d'offres, etc.).
- Pour plus de visibilité sur l'événement, il sera possible de prévoir un partenariat de type sponsoring qui fournira à l'exposant une visibilité supplémentaire sur le festival.
- vendre ses produits auprès du public en utilisant ses propres moyens d'encaissement (l'Organisateur ne pourra être tenu responsable du chiffre d'affaires réalisé par l'exposant).
- ne pas porter préjudice à un autre exposant (savoir-vivre, dégradation, perturbation de toute nature, empiètement, dénigrement,...).
- ne pas introduire d'alcool sur le stand.
- laisser l'emplacement propre à son départ.

## **Installation des exposants :**

### Montage :

- Installation possible le samedi 24 mai à partir de 09H00 et le dimanche à partir de 08H00, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de paiement. Des consignes seront communiquées ultérieurement.
- L'exposant devra avoir son stand en état de fonctionnement sur les créneaux d'ouverture au public soit de 10H00 à 19H30 le samedi et de 09H00 à 15H00 le dimanche.
- La plaque du véhicule qui accèdera au parc exposants devra être communiquée au préalable à l'organisation. Aucun véhicule de tourisme ne pourra pénétrer librement dans le parc des exposants sans autorisation.
- Tous les matériels des exposants, quels qu'ils soient, doivent être stockés sur les stands et ne pas encombrer les allées.

### Démontage :

- Le démontage pourra commencer le jour de l'événement le dimanche après 15H00.
- L'exposant devra laisser un emplacement propre. Les emballages et déchets devront être évacués par les exposants avant de quitter les lieux du festival.

Les opérations de montage et démontage s'effectueront par l'exposant.

### **Assurances et autorisations légales des exposants :**

- L'exposant devra être habilité à effectuer l'activité pour laquelle l'Organisateur lui cède un emplacement commercial,
- Il devra être en possession des assurances nécessaires à sa présence sur l'évènement. L'exposant est tenu d'assurer à ses frais l'ensemble de ses responsabilités, ainsi que ses propres biens pendant toute la durée du festival.
- Il devra être en règle vis-à-vis des organismes sociaux et être en conformité avec la législation du travail pour lui-même et les personnes travaillant pour son organisation.
- Il abandonne, par le seul fait de sa participation, tout recours contre l'organisation du FestiBike pour quelque dommage, préjudice, vol ou perte que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause. La signature de la demande d'admission vaut renonciation à recours.
- L'organisation décline toute responsabilité pour tous vols et dégradations qui seraient commis pendant la durée du festival (périodes de montage et démontage du festival inclus) sur le mobilier, le matériel et les marchandises diverses mis en place sur les emplacements par les exposants.

### **3.4. SITE DE LA MANIFESTATION**

#### **Accès et stationnement :**

L'évènement aura lieu au Parc des Fontanelles, à Castanet-Tolosan.

Un sens de circulation sera mis en place pour ne pas déranger les riverains.

Il sera formellement interdit de se garer devant les habitations.

Stationnements possibles :

Le samedi 24 mai : Parkings et allées autour du Parc des Fontanelles.

Le dimanche 25 mai : Parkings et allées autour du Parc des Fontanelles + Parking Centrakor et Rody.

#### **Buvette et restauration :**

Des buvettes et points de restauration (foodtrucks) seront présents sur place le samedi midi et soir ainsi que le dimanche midi.

#### **Comportement éco-responsable :**

Le FESTIBIKE TOUR c'est aussi... Adopter et faire adopter une démarche éco-responsable tout au long de l'évènement : toilettes sèches, gobelets consignés, tri des déchets, reprises d'invendus...

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement.

#### **Sécurité :**

L'introduction sur le site de l'évènement de tout objet dangereux ou illégal (notamment alcool, drogue, arme à feu, objet contondant, matière explosive) sera strictement interdite.

L'introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'évènement sera également prohibée.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sera habilité à refuser l'accès à l'évènement ou à une activité à un participant dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'évènement.

L'Organisateur pourra faire appel à du personnel de sécurité habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, elle ne sera pas autorisée à accéder au site. Les gendarmes de CASTANET feront des passages réguliers tout au long de l'évènement, en véhicule et à pied.

Un service de gardiennage de nuit sera mis en place.

**Secours :**

Un service de secours sera présent sur le site. Il sera assuré par « La protection civile de Haute-Garonne ». Les équipes de secouristes seront basées sur le festival et pourront se rendre sur les parcours en cas d'urgence.

Les pompiers pourront également être mobilisés en cas de besoin.

## 4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 4.1. Tarifs des activités, stands et produits dérivés

TARIFS	Jusqu'au 07/05	Du 08/05 au 21/05	Le jour J 24/05/25
<b>Randonnées : *</b>			
RANDO NOCTURNE	10€/pers	12€	15€
PACK RANDO NOCTURNE + MAILLOT	18€/pers	20€	
RANDO FAMILLE	11€/pers	13€	16€
PACK RANDO FAMILLE + MAILLOT	19€/pers	21€	
Rando Famille > 3 pers	- 10%	- 10%	
Pack Rando Famille + maillot > 3 pers	- 10%	- 10%	
RANDO LOISIR	11€/pers	13€	16€
PACK RANDO LOISIR + MAILLOT	19€/pers	21€	
RANDO LOISIR VINTAGE	11€/pers	13€	16€
PACK RANDO LOISIR V. + MAILLOT	19€/pers	21€	
RANDO LOISIR CORSÉE	13€/pers	15€	18€
PACK RANDO LOISIR Corsée + MAILLOT	21€/pers	23€	
RANDO SPORTIVE	13€/pers	15€	18€
PACK RANDO SPORTIVE + MAILLOT	21€/pers	23€	
RANDO EXTRÊME VTT/VAE (trace GPS)	13€/pers	15€	18€
PACK RANDO EXT. VTT/VAE+ MAILLOT	21€/pers	23€	
RANDO GRAVEL	13€/pers	15€	18€
PACK RANDO GRAVEL DÉC. + MAILLOT	21€/pers	23€	
RANDO GRAVEL EXTRÊME (trace GPS)	13€/pers	15€	18€
PACK RANDO GRAVEL EXT + MAILLOT	21€/pers	23€	
<b>Animations et épreuves :</b>			
Initiation VTT Trial	0€	0€	0€
Initiation draisienne	0€	0€	0€
Big Airbag Demi-journée	10€	10€	10€
Big Airbag Journée	15€	15€	15€
Contest Airbag	5€	5€	5€
Tombola	2€	2€	2€

<b>Stands exposants : **</b>			
STAND 3x3m surface nue	395€ HT		
STAND 6x3m surface nue	550€ HT		
STAND 12x3m surface nue	710€ HT		
Extension 3x3m	155€ HT		
Option extension véhicule 6x2m	315€ HT		
Option électricité	80€ HT		
<b>Sponsoring :</b>			
Sponsor de randonnée, d'animation ou d'épreuve (nom du partenaire donné à la course + comm visuelle au départ. 1 Seul partenaire par épreuve)	525€ HT		
Votre logo sur les plaques randonneurs (800 plaques)	700€ HT		
1 communication visuelle sur le festival hors stand exposant: oriflamme ou banderole sur le site (fournie par le partenaire)	350€ HT		
<b>Produits dérivés :</b>			
Gobelet écocup (1000 ex)			1 €
Maillot (300 ex)			10 €
Casquette (35 ex)			20 €

\* Le tarif Rando comprend une boisson offerte.

Les tarifs sur les PACKS ne seront valables qu'en ligne.

\*\*Réservation et paiement en ligne d'un stand avant le **08 mai 2025**.

Le tarif exposant comprend :

- La surface du stand (tente fournie et installée par l'exposant)
- Publicité sur le stand par l'exposant (jusqu'à 1 m devant le stand)
- Communication sur le site festibike.fr avec redirection vers le site de l'exposant
- Communication sur les réseaux sociaux
- Communication aux 550 adhérents Ridin Family.
- L'exposant pourra également profiter du trafic généré par les animations du festival (voir programme).

## **4.2. Modalités d'inscription et de paiement**

Les inscriptions aux randonnées et aux activités se feront en ligne, sur le site [www.festibike.fr](http://www.festibike.fr), et sur place le jour de l'évènement.

Les commandes d'emplacements pour les exposants se feront également en ligne, sur le site [www.festibike.fr/exposants-2025/](http://www.festibike.fr/exposants-2025/)

Le jour de l'évènement, les participants se présenteront à l'accueil avec leur justificatif d'achat (Billet avec Code de Sécurité).

Pour des raisons d'organisation et afin de réduire les délais d'attente à l'accueil, il est préférable de s'inscrire à l'avance. L'inscription le jour même sera possible dans la limite des places disponibles.

Les règlements en ligne se feront par Carte Bancaire. Ils seront réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude. Le jour de l'évènement, les règlements par Carte Bancaire, en espèces ou par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) seront autorisés.

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Ils ne tiennent pas compte d'éventuelles réductions qui pourraient être consenties par l'organisation.

## **4.3. Modifications, reports et annulations**

Si les circonstances l'exigent, l'organisation pourra être amenée à modifier un parcours, la position des ravitaillements, modifier, reporter la date et/ou les horaires d'une épreuve, voire, annuler l'évènement dans son ensemble.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure (intempérie, fermeture par les autorités publiques, guerre, épidémies...).

Tempête, mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit au remboursement du montant de la participation, dès lors que l'évènement est maintenu par l'Organisateur.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

En cas d'annulation pour force majeure, l'Organisateur pourra proposer si c'est possible et en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, du report de l'évènement ou du remboursement de la commande, si l'utilisateur en faisait la demande.

L'Organisateur se réserve le droit de juger de la gravité de la force majeure.

Toute annulation de la part d'un compétiteur, survenant dans les 15 jours calendaires précédant la manifestation, sera considérée comme nulle et ne sera pas remboursée.

#### **4.4. Litiges, médiation, droit applicable**

Toute réclamation née à l'occasion de l'évènement devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participant et son activité, adressée au siège de l'Organisateur (adresse au-dessus).

En cas de litige ne pouvant être résolu par les parties à l'amiable, un recours devra être formulé auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse.

#### **4.5. Droit de rétractation sur produits de merchandising**

Pour tout achat de produits de type maillot, casquette, mug, etc, selon les dispositions légales en vigueur, l'acheteur disposera d'un délai de trente (30) jours à partir de la date de l'évènement pour se rétracter.

Ce droit ne s'appliquera pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande.

La demande de rétractation devra parvenir à l'organisation au plus tard quatorze (14) jours suivant le retrait de la commande + quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation.

Les frais de retour restent à la charge du client. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente, dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne seront ni repris ni remboursés. Un justificatif d'achat sera demandé.

#### **4.6. Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur aura souscrit une assurance auprès de la société AXA (par Conseils Assurance Ramonville) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

L'intervention de cette assurance est limitée aux dommages, sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés aux tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Les randonnées seront assurées auprès de la Fédération Française de Cyclisme.

Il est recommandé aux participants d'être eux-mêmes couverts par une assurance responsabilité civile. Également, il est recommandé aux participants, ne possédant pas d'assurance individuelle accident adaptée à la pratique cycliste, de souscrire une assurance incluant ce type de garanties, qui les couvrira en cas d'accident corporel.

Dommages matériels et vols : L'organisation ne sera pas tenue responsable en cas de perte, casse ou vol de matériel.

Les participants s'engagent à dégager l'organisation et ses dirigeants ou responsables de toutes les responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, survenant sur le parcours, circuits et installations empruntés lors de l'évènement.

#### **4.7. Utilisation d'images**

Images du participant : L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement.

Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Images de l'Évènement : Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée par le participant à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

Images aériennes : Le jour de l'Évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.

De façon générale, en accédant à l'évènement, les visiteurs, randonneurs et compétiteurs autorisent l'Organisateur et ses partenaires à exploiter les images prises à cette occasion, sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Les exposants renoncent expressément à tout recours contre l'organisation pour l'utilisation de clichés, citations ou films, représentant la marque, l'enseigne ou autre signe distinctif étant propriété de l'exposant.

#### **4.8. Gestion des données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Se reporter aux mentions légales sur le site [www.festibike.fr](http://www.festibike.fr)

#### **4.9. Engagement contractuel**

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dès l'inscription.

L'engagement est ferme, définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

De façon générale, en s'inscrivant à une activité proposée sur l'événement, les participants s'engagent à en accepter toutes les conditions ci-dessus énoncées.

Ils dégagent l'organisation et ses dirigeants ou responsables de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, causé par eux-même ou par autrui, personnes, animaux, véhicules et tous objets et biens rencontrés sur les parcours et installations.

En cas de conflit, les dispositions de ces conditions prévaudront.